

# COMITE DEPARTEMENTAL CANICULE

1<sup>er</sup> juillet 2009

# Les objectifs du plan départemental de gestion d'une canicule

- Assurer une veille
  - Météorologique
  - Sanitaire
- Informer et développer la prévention
- Organiser l'alerte
- Définir les missions et les actions des acteurs locaux
- Organiser la gestion de crise

# Les 3 niveaux d'alerte du plan canicule

- la veille saisonnière du 1<sup>er</sup> juin au 31 août
  - vérification des dispositifs opérationnels
  - veille quotidienne de l'activité sanitaire
- le niveau MIGA (mise en garde et action)  
déclenché par le Préfet
  - mise en garde : individuelle, entourage et services
  - action : des services nationaux, déconcentrés et des collectivités territoriales
- le niveau mobilisation maximale
  - Application des dispositions du plan ORSEC

# La surveillance météorologique

Assurée par Météo France qui

- fait une analyse journalière du risque météorologique
- publie une carte de vigilance à 6h et 16h
- établit des prévisions à trois jours des températures maximales et minimales

Alerte lorsqu'il y a atteinte ou dépassement des seuils

Rappel des seuils pour le GARD - 23°C minimum  
- 36°C maximum

# La veille sanitaire

- assurée par la CIRE qui collecte tous les jours des indicateurs à partir de:
  - l'activité des SAMU
  - l'activité des services d'urgences
  - l'activité de SOS Médecins
  - la situation des résidents en EHPAD (14 EHPAD sentinelles au plan régional)
  - l'état civil dans les villes principales
- et diffusée aux préfets, ARH et DDASS (de manière hebdomadaire)

# Les indicateurs recueillis

- SAMU :
- Nombre d'affaires régulées par le SAMU
  
- SAU :
- Nombre total de passages aux urgences,
- Nombre de passages aux urgences d'enfants âgés de moins de 1 an,
- Nombre de passages aux urgences d'adultes âgés de plus de 75 ans,
- Nombre total d'hospitalisations et transferts vers un autre établissement après passage aux urgences,
- Nombre total de décès de patients hospitalisés,
- Nombre total de décès de patients de plus de 75 ans hospitalisés

# Les indicateurs recueillis (suite)

- Etats-civils : Nombre de décès enregistrés la veille par l'état civil
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes:  
Nombre de résidents présents /décédés / transférés pour hospitalisation
- Associations SOS Médecins Nîmes :  
Nombre de visites pour un motif d'appel: insolation, coup de chaleur, déshydratation, malaise, pathologie ischémique, décès

# Le plan national canicule des simplifications en 2009

Abandon de:

- la procédure de signalement des décès liés à la chaleur (non exhaustif, lourd...)
- l'indicateur « sorties SDIS à la demande du SAMU » ( qualité d'information variable selon les départements).

# Les mesures de prévention


- L'information du grand public
  - diffusion de 15 000 dépliants et 1500 affiches (mairies, CLIC, EHPAD, services à domicile, Ets pour personnes handicapées....)
- Les établissements d'accueil de personnes âgées ou handicapées doivent disposer de:
  - une pièce rafraîchie (97 % des EHPAD)
  - un plan bleu (86% des EHPAD, 36% des Ets pour handicapés)
  - une convention avec un établissement de santé (43% des EHPAD)
  - un dossier de liaison d'urgence (96 % des EHPAD ont un dossier médical accessible)

# Un dépliant d'information

**• COMPRENDRE**

**CANICULE**

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :



Il fait très chaud.

La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.

Cela dure depuis plusieurs jours.



Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie ou à contacter votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Si vous prenez des médicaments, n'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant ou à votre pharmacien.





Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le **15**

Consultez régulièrement la météo et la carte de vigilance de Météo France.  
Téléphone : 32 50 (0,34€/minute)  
Internet : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ?  
Composez le 0 800 06 66 66 (Appel gratuit) ou consultez [www.sante.gouv.fr/canicule](http://www.sante.gouv.fr/canicule)



**La canicule et nous...  
COMPRENDRE ET AGIR**



111 3010002 DE

# L'information en direction des personnes âgées


**Fortes chaleurs et canicule**




**Que risquent les personnes âgées ?**

Passé un certain âge, le corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C. Sa température peut alors augmenter. On risque un coup de chaleur.


**Quelles précautions prendre ?**




Se mouiller la peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation.




Boire normalement (environ 1,5 litre d'eau par jour) car le corps transpire peu.




Ne pas sortir aux heures les plus chaudes.




Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.



Donner de mes nouvelles à mon entourage.



Manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).





Ne pas consommer d'alcool.



Demander conseil à son pharmacien ou à son médecin si l'on prend des médicaments.

**En cas de malaise ou de coup de chaleur, appeler le 15.**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (après 18h30) depuis un poste fixe  
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr ou 32 50 (à partir de 18h30)



# Les mesures de prévention (suite)

- Vigilance sur l'effectivité de la permanence des soins de médecine ambulatoire
- Recommandations à rappeler :
  - dans les centres d'hébergement d'urgence (sans abri)
  - dans les structures de garde de la petite enfance
  - pour la protection des travailleurs
  - pour les détenus

# Les mesures de prévention (suite)

- Obligation pour les communes d'ouvrir un registre destiné à l'inscription volontaire des personnes âgées ou handicapées isolées
  - 100% des communes de + de 10 000 habitants ont un registre
  - 67% des communes de 5000 à 10 000 habitants ont registre
  - 56 % des communes de – de 5000 habitants ont registre.
- Les maires informent leurs administrés de l'ouverture d'un registre, collectent les demandes d'inscription et assurent la confidentialité des données
- Mise à disposition de la Préfecture du registre en cas de crise

# L'alerte

- Envoi d'une fiche alerte vers 16 h par le Ministère de la santé (DGS) comportant:
  - une situation météorologique pour le jour J et pour les jours à venir,
  - Une situation sanitaire sur la base des informations obtenues par l'INVS (CIRE)
- Si nécessaire, conférence téléphonique avec la DGS, l'INVS, la DSC, les CIRE et les préfets (DDASS) concernés.

# Les mesures de gestion

## En cas de déclenchement du niveau MIGA

- Activation du n° national « canicule info service » (0 800 06 66 66) et diffusion de spots radio et TV
- Rappel des consignes aux Ets de personnes âgées et de personnes handicapées, aux centres d'hébergement d'urgence et aux structures d'accueil des jeunes enfants
- Repérage et aide aux personnes isolées à domicile par les communes et les associations
- Suivi quotidien des capacités hospitalières
- Déclenchement éventuel du dispositif « hôpital en tension » ou du plan blanc dans les établissements hospitaliers